

*Affaires courantes*

sées. Tant qu'il n'y a pas de conflit d'horaire, ils peuvent se servir de cette salle. Si deux comités ou plus veulent cette salle en même temps, on a prévu un mécanisme permettant de décider à quel comité la salle sera accordée. Fondamentalement, c'est ce dont il est question dans le cas présent.

La différence, c'est qu'il y a, selon moi, beaucoup plus de comités permanents à la Chambre qu'à l'Assemblée législative de l'Ontario. Je pense que les intérêts régionaux sont beaucoup plus variés ici, à la Chambre, qu'ils ne le sont à l'Assemblée législative de l'Ontario. C'est pourquoi cette salle devrait être très en demande.

Par ailleurs, même si on adopte ce rapport, rien ne nous garantit qu'on mettra une salle à notre disposition. Il faut pour cela dépenser des fonds publics, fonds que le Bureau de régie interne devra trouver, mettre de côté et rendre disponibles, faire faire les travaux, préparer la salle, faire assumer par la Chambre les frais de télédiffusion et de la préparation des débats à télédiffuser, et cetera. Cela représente un engagement financier de centaines de milliers de dollars.

Malheureusement, on ne sait pas si cela se fera d'ici la fin de 1992 ou même d'ici la fin de la présente législature.

Autrement dit, il se pourrait que l'adoption de ce rapport n'avance en rien la cause de la télédiffusion des travaux des comités. Il pourrait ne pas y avoir de suites. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais rien ne me permet de croire que le gouvernement, de la façon dont il se plaint des coûts élevés du Parlement, déliera les cordons de sa bourse pour ce rapport.

Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement pourrait prendre un engagement à ce sujet, même si un tel engagement ne vaut pas grand-chose. Il n'a pas parlé jusqu'ici du financement de la proposition, et son secrétaire parlementaire n'est sûrement pas en mesure de prendre un engagement. De toute façon, tout engagement de sa part ne vaudrait probablement pas grand-chose non plus, si l'on se fie aux promesses qu'il nous a faites concernant ces nouvelles règles.

L'autre aspect de ce rapport qui devrait, à mon avis, intéresser les députés est celui qui porte sur la transmission sonore des délibérations des comités.

En effet, on recommande que les délibérations d'un comité, qui sont actuellement enregistrées sur bande, fassent l'objet d'une transmission sonore partout dans cet édifice, voire dans tous les édifices du Parlement.

Autrement dit, le membre d'un comité à qui il est impossible d'assister à une réunion pourrait en suivre les délibérations à la radio. De cette façon, il ne saurait peut-être pas toujours qui est en train de parler exactement, bien qu'on ait déclaré que l'on annoncerait à l'occasion qui a la parole, mais il pourrait suivre relativement bien les délibérations, tout comme les membres de son personnel et, bien sûr, les journalistes qui, grâce aux divers postes d'écoute dans l'édifice, postes d'écoute légitimes, bien entendu, pourraient enregistrer ces délibérations pour les utiliser ensuite aux fins de reportages.

En d'autres termes, tous les comités auront droit à la transmission sonore, mais aucun à la télédiffusion, du moins jusqu'à ce qu'il y ait une salle de comité équipée pour la diffusion.

Je ne comprends pas pourquoi nous privilégierions un média électronique en particulier, monsieur le Président, et le député de York—Simcoe n'a pas expliqué dans son discours pourquoi la radio serait préférée à la télévision. Apparemment, c'est le but de ce rapport, donner des droits différents aux diverses diffusions: le son sera disponible tout le temps, mais nous n'aurons l'image que lorsque les séances auront lieu dans la pièce qui sera éventuellement équipée pour la télévision.

Je suppose que nous devons nous satisfaire de cela. J'imagine que la diffusion du son aura une certaine utilité et qu'elle aidera, en tout cas, la presse radiophonique et les producteurs de bulletins de nouvelles.

On peut supposer qu'une équipe de télévision innovatrice pourrait filmer les membres du comité juste avant le début de la séance, puis ensuite surimposer le son à la photo du député assis à la table, donnant un semblant de sens à sa diffusion. Pourtant, je trouve que cette méthode laisse pas mal à désirer.

Je regrette que nous n'ayons pas pu aller plus loin que cela. Cependant, comme l'indiquait le député de Gengarry—Prescott—Russell, notre parti est prêt à appuyer ces changements, pour ce qu'ils valent. Je pense que le président de notre comité, le député de Prince Albert, connaît très bien mon profond regret que le gouvernement n'ait pas respecté l'engagement qu'il avait pris, comme je le disais plus tôt dans mon discours.

L'arrangement que l'on propose pour les réunions, et qui a été mentionné par mon savant collègue de York—Sud—Weston, voulait que les leaders à la Chambre décident des comités qui se réuniraient dans la salle spéciale, et cet arrangement devra, selon moi, être examiné en détail.